

## Comité de bibliothèque en histoire de l'art

Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2009

MEMBRES	ORDRE DU JOUR
<b>présents:</b> Marianne Demers-Desmarais Émilie Deschênes Luc Lévesque Françoise Lucbert Didier Méhu Marie-Josée Riverin	<b>1. Adoption de l'ordre du jour</b>
<b>absent:</b>	<b>2. Adoption du compte rendu de la réunion du 22 juillet 2009</b>
<b>secrétaire:</b> Marianne Demers-Desmarais	<b>3. Mandat et fonctionnement du comité</b> 3.1. Mandat 3.2. Responsabilités 3.3. Fréquence des réunions
	<b>4. Projet de réaménagement du 4<sup>e</sup> étage de la Bibliothèque</b> 4.1. Présentation du projet par M <sup>me</sup> Silvie Delorme 4.2. Période de questions 4.3. Entreposage des documents semi-actifs 4.4. Entreposage des périodiques
	<b>5. Évaluation des abonnements de périodiques en art</b>
	<b>6. Divers</b>

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

### 2. Adoption du compte rendu de la réunion du 22 juillet 2009

Le compte rendu est adopté sans modification

### 3. Mandat et fonctionnement du comité

Marianne rappelle le mandat et le fonctionnement du comité aux membres qui n'étaient pas présents à la réunion du 22 juillet.

### **3.1. Mandat**

De manière générale, le comité a pour mandat d'identifier les besoins d'ensemble des professeurs et étudiants en histoire de l'art au niveau des ressources documentaires, et de formuler les avis, suggestions et recommandations appropriées.

Le comité est formé de 5 (ou 6) membres, soit :

- Deux (si possible trois) professeurs en histoire de l'art (Françoise Lucbert, Didier Méhu et Luc Lévesque pour 2009-2010),
- Un(e) étudiant (e) de deuxième cycle en histoire de l'art (Émilie Deschênes pour 2009-2010),
- La conseillère à la documentation en art et architecture,
- La technicienne responsable de la Diapothèque.

### **3.2. Responsabilités**

La conseillère à la documentation agira à titre de présidente du comité. Le secrétariat sera « tournant », i.e. que les membres du comité rédigeront les comptes rendus à tour de rôle.

### **3.3. Fréquence des réunions**

Le nombre de réunions est fixé à deux par année, soit une à l'automne et une à l'hiver. D'autres réunions pourront être ajoutées au besoin. Selon les thèmes abordés, d'autres professeurs en histoire de l'art, en arts visuels ou en muséologie pourront être invités à prendre part aux réunions.

## **4. Projet de réaménagement du 4<sup>e</sup> étage de la Bibliothèque**

### **4.1. Présentation du projet par M<sup>me</sup> Silvie Delorme**

#### **4.2. Période de questions**

Silvie Delorme, directrice de la Bibliothèque, présente le projet de réaménagement aux membres du comité. De manière générale, ce projet met l'accent sur les espaces de travail et de consultation dédiés aux usagers. Il s'agit de rendre ces espaces plus attrayants et plus fonctionnels, en favorisant notamment la lumière naturelle, les espaces vitrés, des locaux pour le travail d'équipe ainsi que des espaces de travail flexibles convenant aux différents besoins des usagers (salles équipées de postes informatiques, zones de travail individuel, cabinets de travail, etc.). En contrepartie, on prévoit la mise en place d'un entrepôt pour la conservation des documents moins consultés (documents semi-actifs). L'entreposage des documents semi-actifs permettra de libérer de l'espace pour les usagers.

À la suite de la présentation de Madame Delorme, les membres font part de leur inquiétude face au projet d'entreposage des documents semi-actifs. Seront considérés comme semi-actifs tous les documents publiés avant 1990 et qui n'ont jamais été empruntés au cours des 6 dernières années. Selon les membres du comité, le fait de choisir 1990 comme date butoir est très aléatoire et ne tient pas compte des besoins de l'enseignement et de la recherche en histoire de l'art. De plus, le nombre de prêts d'un document ne devrait pas constituer le premier critère visant à déterminer son importance. On se demande s'il est possible de modifier la formule « avant 1990, aucun prêt » et d'établir des critères convenant mieux aux besoins de l'histoire de l'art. Madame Delorme précise que toute modification est possible dans la mesure où cela permet de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Elle rappelle toutefois que le nouveau secteur Art localisé au 4<sup>e</sup> étage bénéficiera d'un espace limité et qu'on ne pourra pas y loger toutes les collections comme c'est le cas actuellement. Il faudra donc faire des choix et envoyer un certain nombre de documents en entrepôt. Le comité aura quand même la liberté de choisir les critères en fonction desquels les documents seront entreposés.

La présentation de Madame Delorme soulève également des inquiétudes en rapport avec les projets d'élagage de documents que pourrait entraîner le réaménagement du 4<sup>e</sup> étage. Madame Delorme précise que l'élagage prévu visera principalement les documents en exemplaires multiples. Toutefois, la multiplicité n'est pas le seul critère qu'on applique lors de l'élagage. Il est donc toujours possible que la Bibliothèque élague certains documents en exemplaires uniques. Les membres du comité s'inquiètent de cette possibilité et demandent à prendre connaissance de la politique d'élagage de la Bibliothèque. Marianne enverra la politique aux membres afin qu'on puisse en discuter lors de la prochaine réunion.

#### **4.3. Entreposage des documents semi-actifs**

Après la présentation, les membres se réunissent pour discuter de la manière dont on pourrait choisir les documents à envoyer en entrepôt. Tout d'abord, tous s'entendent sur le fait que choisir les documents à entreposer uniquement en fonction des statistiques de prêt ne tient pas compte des pratiques de recherche documentaire en histoire de l'art. Ce critère est donc définitivement écarté. On s'entend également pour dire la date butoir de 1990 est beaucoup trop récente pour une discipline comme l'histoire de l'art. Afin d'offrir aux professeurs et aux étudiants un corpus documentaire plus diversifié, on propose donc d'envoyer en entrepôt :

- Tous les documents publiés avant 1960 et ce, peu importe le nombre de prêts,
- Tous les documents grand format (ce qui permettra de les conserver dans de meilleures conditions).

Marianne précise que l'envoi de ces documents en entrepôt (documents publiés avant 1960 et grands formats) ne sera peut-être pas suffisant pour libérer l'espace nécessaire à l'aménagement du nouveau secteur Art. Lors de la prochaine réunion du comité, elle fournira aux membres les statistiques exactes concernant ces deux types de documents ainsi que le nombre total de mètres carrés prévus pour le futur secteur Art. Avec ces informations en main, le comité pourra décider s'il est nécessaire d'identifier d'autres corpus documentaires à entreposer afin de combler le manque à gagner au niveau des espaces.

Marianne rappelle que lors de la dernière réunion du comité, on avait proposé d'établir une liste d'ouvrages incontournables qui seraient conservés sur place, peu importe leur année de publication. Toutefois, cette idée ne semble pas faire l'unanimité. Selon Didier Méhu, une telle liste serait très subjective car l'importance d'un ouvrage peut varier considérablement en fonction de différents critères (les besoins des chercheurs, les différentes spécialités de l'histoire de l'art). Il propose plutôt de conserver sur place les « sources » de l'histoire de l'art, i.e. les écrits des artistes et de leurs contemporains. Établir une telle liste pourrait s'avérer fastidieux car contrairement aux sources de l'histoire ou de la philosophie, celles de l'histoire de l'art sont plutôt éparpillées et ne font pas l'objet de collections complètes. Marianne propose de faire demander l'avis de l'ensemble des professeurs sur le sujet et de discuter des résultats du sondage lors de la prochaine réunion. Les membres s'entendent également pour ne pas démanteler les collections d'ouvrages, i.e. de ne pas envoyer en entrepôt certains titres d'une collection sous prétexte qu'ils ont été publiés avant 1960. Tous les titres d'une même collection devraient être conservés ensemble à la Bibliothèque, peu importe leur date de publication.

#### **4.4. Entreposage des périodiques**

Le projet de réaménagement prévoit également l'entreposage des périodiques antérieurs aux 5 dernières années. Selon les membres présents, cette proposition n'est pas idéale. On devrait plutôt conserver sur place un plus grand nombre d'années (p. ex. : 15 ans) afin de mieux répondre aux besoins de la recherche en histoire de l'art. Marianne précise que le nombre de périodiques à entreposer dépendra en fait du nombre de documents (livres) identifiés comme semi-actifs. Il sera en effet possible de réduire ou d'augmenter le nombre d'années à entreposer en fonction du nombre total de documents semi-actifs. Il est donc préférable d'attendre d'avoir en main toutes les statistiques sur les documents semi-actifs avant de prendre une décision par rapport aux périodiques.

### **5. Évaluation des abonnements de périodiques en art**

Par manque de temps, le présent point est reporté à la prochaine réunion.

## **6. Divers**

Aucun sujet n'est soulevé au présent point.

Rédaction du compte rendu :  
**Marianne Demers-Desmarais, 2009 / 12 / 03**